

Madame CHALLIER Hélène et

Madame CHALLIER Noëlle

" Le Bélanger"

50520 REFFUVEILLE

Tél. : 02 33 48 96 71

06 29 66 37 22

06 18 07 18 06

## **PORTER A CONNAISSANCE**

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT SUR UN SITE D'ELEVAGE AVICOLE IED**



**IMPACT ET ENVIRONNEMENT**

Espace Plan&terre – 2 rue Amédéo Avogadro  
49070 Beaucouzé  
Tél. 02 41 72 14 16

**Plans établis, pour le compte de l'auteur du projet par :**

**BATIMENT ET ENVIRONNEMENT**

Espace Plan&terre – 2 rue Amédéo Avogadro  
49070 Beaucouzé  
Tél. 02 41 48 24 82

**Rubriques :**

**3660.a et 2111.1 de la nomenclature  
des installations classées  
pour la protection de l'environnement.**

**Juin 2019**



# SOMMAIRE

Page

<b>INTRODUCTION – OBJET DE LA DEMANDE</b>	<b>3</b>
<b>1. PRESENTATION DE LA DEMANDE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. NOTICE DE RENSEIGNEMENTS DE LA DEMANDE.....</b>	<b>4</b>
2.1. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET LOCALISATION DU PROJET	4
2.2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE	4
2.3. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES APRES PROJET	4
<b>1 . PRESENTATION DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS</b>	<b>5</b>
<b>1.1. PRESENTATION GENERALE DU SITE D'ELEVAGE .....</b>	<b>5</b>
<b>1.2. PRESENTATION DU PROJET.....</b>	<b>7</b>
<b>1.3. APPORTS DES ELEMENTS ORGANIQUES APRES PROJET .....</b>	<b>13</b>
<b>1.4 GESTION DES NUISANCES ET DISPOSITIONS EN CAS DE SINISTRE .....</b>	<b>13</b>
<b>2. RESPECT DE LA DIRECTIVE IED ET DES MTD</b>	<b>14</b>
<b>RAPPORT DE BASE</b>	<b>48</b>

Mesdames CHALLIER Hélène et Noëlle  
 « Le Bélanger »  
 50 520 REFFUVEILLE

**OBJET : Demande d'extension pour un élevage de volailles soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'environnement.**

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'arrêté modifié du 27 décembre 2013 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, nous soussigné Mesdames CHALLIER, avons l'honneur de vous adresser ci-joint le porter à connaissance concernant l'extension de l'élevage avicole situé sur le site « Le Bélanger » sur la commune de REFFUVEILLE.

Afin de mieux répondre au marché et augmenter la rentabilité de l'élevage, il est prévu la construction d'un bâtiment de 1 967 m<sup>2</sup>.

Aussi, en prenant en compte la présence possible d'un maximum d'animaux, on comptera après projet, un maximum de 143 000 animaux qui seront présents sur le site « Le Bélanger » sur la commune de Reffuveille : soit une augmentation de 30 500 animaux par rapport à la dernière autorisation d'exploiter.

Les caractéristiques des bâtiments volailles après projet seront les suivantes :

Bâtiment (Année de construction)	Types d'animaux	Surface utile	Effectif par lot	Capacité de production annuelle	Nb d'emplacements
Bâtiment 1 existant (1988)	Dindes 2,8 bandes	1 000 m <sup>2</sup> (sur litière sèche)	8 000 Dindes	22 400 dindes	8 000 emplacements
Bâtiment 2 existant (1990)	Poulets 4 bandes	1 000 m <sup>2</sup> (sur litière sèche)	22 500 Poulets	90 000 poulets	22 500 emplacements
	Dindes 1 bande		8 000 dindes	8 000 dindes	
Bâtiment 3 existant (1994)	Poulets 4 bandes	1 000 m <sup>2</sup> (sur litière sèche)	22 500 Poulets	90 000 poulets	22 500 emplacements
	Dindes 1 bande		8 000 dindes	8 000 dindes	
Bâtiment existant 4 (2017)	Poulets 4 bandes	1 967 m <sup>2</sup> (sur litière sèche)	45 000 Poulets	180 000 poulets	45 000 emplacements
	Dindes 1 bande		16 000 dindes	16 000 dindes	
<b>PROJET BÂTIMENT 5</b>	Poulets 4 bandes	1 967 m <sup>2</sup> (sur litière sèche)	45 000 Poulets	180 000 poulets	45 000 emplacements
	Dindes 1 bande		16 000 dindes	16 000 dindes	
<b>TOTAL</b>				<b>540 000 poulets et 70 400 dindes par an</b>	<b>143 000 emplacements</b>

La gestion des fumiers sera identique à celle existante avec la transformation des fumiers en compost grâce à une plateforme de compostage déjà présente sur le site d'élevage. Le compost produit est ensuite repris par une société commerciale ou exporté vers d'autres exploitations.

L'élevage avicole reste classé dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n° 2111.1. et 3660 a. Cet atelier respectera les MTD en vigueur. Dans l'espoir d'une prise en considération de notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en nos salutations les plus respectueuses.

Fait à REFFUVEILLE, le 12/06/2019.  
 Mesdames CHALLIER Hélène et Noëlle

# INTRODUCTION – OBJET DE LA DEMANDE

## 1. PRESENTATION DE LA DEMANDE

Mesdames CHALLIER Hélène et Noëlle conduisent un élevage avicole comprenant quatre bâtiments totalisant 4 967 m<sup>2</sup> utiles (3 X 1000 m<sup>2</sup> et 1967 m<sup>2</sup>) sur le site "Bélangier" sur la commune de REFFUVEILLE, permettant la production de poulets ou de dindes.

Cet élevage induit la présence de 112 500 animaux sur le site qui a fait l'objet d'une autorisation d'exploiter, après enquête publique, en date du 12 juillet 2017 (Arrêté n°17-303-GH). Dans un souci de développer leur atelier avicole pour mieux répondre à la demande du marché et d'optimiser les capacités d'élevage, Mesdames CHALLIER ont fait le choix de construire un bâtiment de 1967 m<sup>2</sup> pour l'élevage de lots de dindes ou poulets. Avec ce projet, un des bâtiments de 1000 m<sup>2</sup> sera utilisé pour réaliser uniquement l'élevage de dindes.

Avec ce nouveau bâtiment et cette nouvelle production, l'élevage de volailles va compter un maximum de 143 000 animaux, soit une augmentation de 30 500 animaux par rapport à la dernière autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une enquête publique.

Cette augmentation de production va conduire à une augmentation de la production d'éléments organiques. Aussi, pour continuer à gérer les fumiers produits de l'élevage avicole, Mesdames CHALLIER vont poursuivre le compostage des fumiers grâce à la station de compostage existante sur le site. Les composts sont ensuite exportés à l'extérieur de l'exploitation sous forme d'engrais organique normalisé. Comme validé dans le précédent dossier, le parcellaire de l'exploitation permet la valorisation d'une partie des composts (ou fumiers non compostés) en respect de l'équilibre de la fertilisation.

L'ensemble de ces éléments va être présenté dans les paragraphes suivants.

Par ailleurs, l'élevage avicole comptant plus de 40 000 animaux, l'élevage doit respecter les meilleures techniques disponibles. Aussi, nous détaillerons ces meilleures techniques de manière à démontrer que l'élevage respecte la Directive IED.

## 2. NOTICE DE RENSEIGNEMENTS DE LA DEMANDE

---

### 2.1. Présentation du demandeur et localisation du projet

---

Nom du demandeur : Mesdames CHALLIER Hélène et Noëlle  
Siège social : "Bélanger" 35 130 REFFUVEILLE  
Téléphone : 02 33 48 96 71

Situation des bâtiments existants et du projet : "Bélanger", 35 130 REFFUVEILLE  
Projet construction bâtiment 5 = parcelle 143, section ZK.

### 2.2. Présentation de l'activité

---

Actuellement, Mesdames CHALLIER Hélène et Noëlle conduisent un élevage avicole dans quatre bâtiments totalisant 4967 m<sup>2</sup> utiles sur le site "Bélanger" sur la commune de REFFUVEILLE. Les bâtiments avicoles permettent la présence d'un maximum de 112 500 animaux sur le site.

Avec la construction d'un nouveau bâtiment de 1 967 m<sup>2</sup>, l'élevage avicole va conduire à la présence d'un maximum de 143 000 animaux soit une augmentation de 30 500 animaux par rapport à la dernière autorisation d'exploiter liée à la dernière enquête publique.

L'ensemble des déjections issues de l'élevage avicole est composté sur site et exporté en dehors de l'exploitation.

Le projet d'extension ne modifie pas les pratiques actuelles : les fumiers continueront à être compostés et exportés sous la forme d'un produit normalisé.

### 2.3. Rubriques de la nomenclature concernées après projet

---

Numéro	Désignation	Autorisation (A) ou Déclaration (D)	Rayon d'affichage
4718.2b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (entre 6 et 50 T)	DC (10 T)	-
2780.1c	Compostage de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires (La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 3T/j et inférieure à 30 T/j).	D (3,5 T/jour)	-
2111.1	Elevage avicole (Installations dont les activités sont classées au titre de <a href="#">la rubrique 3660</a> )*	A (143 000 animaux)	3 km
3660.a	Elevage intensif Avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles	A (143 000 animaux)	3 km

Aujourd'hui, les bâtiments avicoles existants disposent de trois citernes de gaz de 1,75 Tonnes et une citerne de 3T. Après projet, il sera mis en place une citerne de 1,75 T, soit un maximum de 10 T de gaz sur le site d'élevage après projet.

La plateforme de compostage permettra de traiter un maximum de 1250 T par an, soit 3,5 T par jour.

# 1 . PRESENTATION DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS

## 1.1. PRESENTATION GENERALE DU SITE D'ELEVAGE

### PRINCIPALES DONNEES DE CADRAGE DU SITE D'IMPLANTATION DES BATIMENTS AVICOLES

Situation géographique : à proximité de la Route départementale n° 178, sur la commune de REFFUVEILLE.  
Distance par rapport à l'agglomération : à environ 3 km au Nord du bourg de REFFUVEILLE.

Distances / Bâtiments	Ruisseau	Tiers le plus proche	Puits	Habitation du demandeur
<b>Bâtiment avicole existant le plus Proche</b>	+ de 250 m	172 m	37 m	61 m
<b>PROJET : Bâtiment avicole (5)</b>	+ de 250 m	288 m	39 m	105 m
<b>Plateforme de compostage</b>	+ de 250 m	277 m	88 m	98 m

Les plans des pages suivantes détaillent la localisation des bâtiments avicoles existants, du futur bâtiment et de la plateforme de compostage existante.





## 1.2. PRESENTATION DU PROJET

### **Construction du bâtiment B5 :**

Le nouveau bâtiment 5 permettra l'élevage de dindes ou de poulets. Ce nouveau bâtiment disposera un sol béton. Contrairement aux bâtiments avicoles 1-2-3 qui sont alimentés en eau par le forage existant, l'alimentation en eau du futur bâtiment (et du bâtiment 4) sera assurée par le réseau public de manière à éviter toute pénurie. Et, des pipettes permettront de limiter les consommations en eau. Par ailleurs, la ventilation de ce nouveau bâtiment sera dynamique.

Les réseaux d'alimentation en eau du site sont équipés d'un disconnecteur de pression et de clapets anti-retour. Le réseau d'alimentation issu du forage n'interfère pas avec le réseau d'alimentation public : les deux réseaux sont parfaitement séparés.

Ce nouveau bâtiment disposera d'un éclairage basse-consommation avec des ampoules « Agrilight » ainsi que d'un système de brumisation.

La production après projet sera la suivante :

Bâtiment (Année de construction)	Types d'animaux	Surface utile	Effectif par lot	Capacité de production annuelle	Nb d'emplacements
Bâtiment 1 existant (1988)	Dindes 2,8 bandes	1 000 m <sup>2</sup> (sur litière sèche)	8 000 Dindes	22 400 dindes	8 000 emplacements
Bâtiment 2 existant (1990)	Poulets 4 bandes	1 000 m <sup>2</sup> (sur litière sèche)	22 500 Poulets	90 000 poulets	22 500 emplacements
	Dindes 1 bande		8 000 dindes	8 000 dindes	
Bâtiment 3 existant (1994)	Poulets 4 bandes	1 000 m <sup>2</sup> (sur litière sèche)	22 500 Poulets	90 000 poulets	22 500 emplacements
	Dindes 1 bande		8 000 dindes	8 000 dindes	
Bâtiment existant 4 (2017)	Poulets 4 bandes	1 967 m <sup>2</sup>	45 000 Poulets	180 000 poulets	45 000 emplacements
	Dindes 1 bande		16 000 dindes	16 000 dindes	
<b>PROJET BÂTIMENT 5</b>	Poulets 4 bandes	1 967 m <sup>2</sup>	45 000 Poulets	180 000 poulets	45 000 emplacements
	Dindes 1 bande		16 000 dindes	16 000 dindes	
<b>TOTAL</b>				<b>540 000 poulets et 70 400 dindes par an</b>	<b>143 000 emplacements</b>

### Gestion des fumiers :

Les fumiers (avant et après projet) sont curés en fin de bande pour être compostés sur la plateforme de compostage VALID existante sur le site d'élevage. Après curage des fumiers, un rapide lavage des bâtiments est réalisé. Les eaux de lavage sont récupérées dans des fosses de récupération de 4 m<sup>3</sup>/bâtiment.

Les eaux sont alors pompées dans une citerne avant d'être épandues sur les fumiers devant être compostés. Le fait d'apporter les eaux de lavage sur les fumiers secs permet d'améliorer le processus de compostage. Il faut signaler que la plateforme de compostage comprend aussi un dispositif de récupération des éventuels jus produits. Ces jus sont aussi ré-aspergés sur les tas de fumiers suivant les besoins.

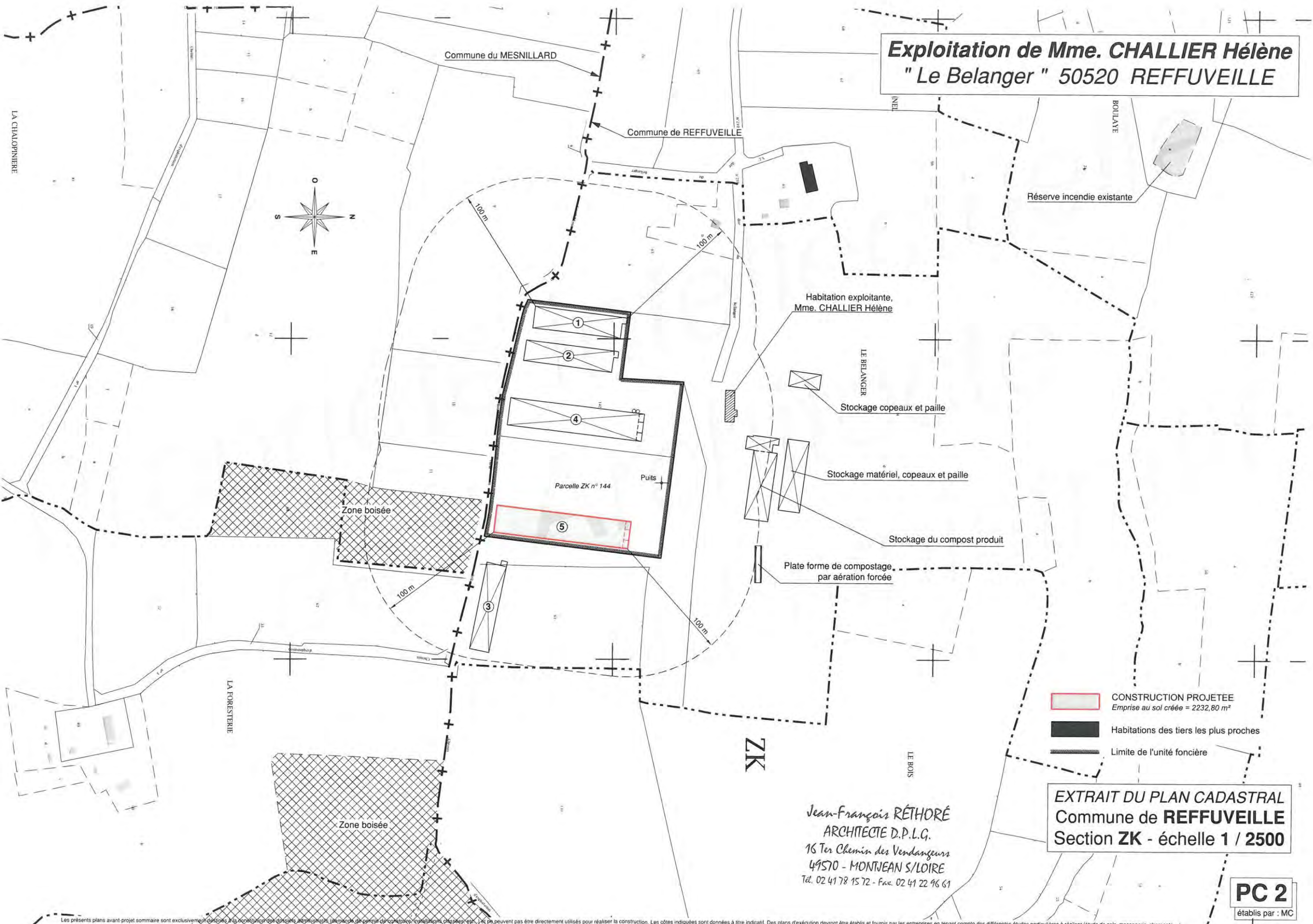
La construction du bâtiment n°5 va induire une augmentation de la quantité de fumiers : la quantité totale de fumier après projet sera de 1250 T/an. La plateforme de compostage existante permettra d'assurer comme aujourd'hui, le compostage de l'ensemble des fumiers produits après projet.

Après compostage par aération forcée et montée du tas à plus de 55°C pendant au moins 14 jours, le compost produit est repris régulièrement par des sociétés commerciales (Type TERRIAL) ou valorisé par épandage sur les terres d'exploitations céréalières.

Les pages suivantes détaillent l'emplacement des bâtiments en sachant que ce dernier bâtiment sera implanté à l'opposé du tiers le plus proche. La nouvelle construction ne sera pas visible du tiers le plus proche au regard des installations existantes qui créent un écran visuel. Les couleurs des matériaux seront semblables aux bâtiments existants de manière à ne pas créer de point focal dans le paysage.

Les exploitantes préserveront les haies et boisements qui entourent le site d'élevage et permet d'intégrer au mieux l'ensemble des bâtiments d'élevage.

**Exploitation de Mme. CHALLIER Hélène  
"Le Belanger" 50520 REFFUVEILLE**



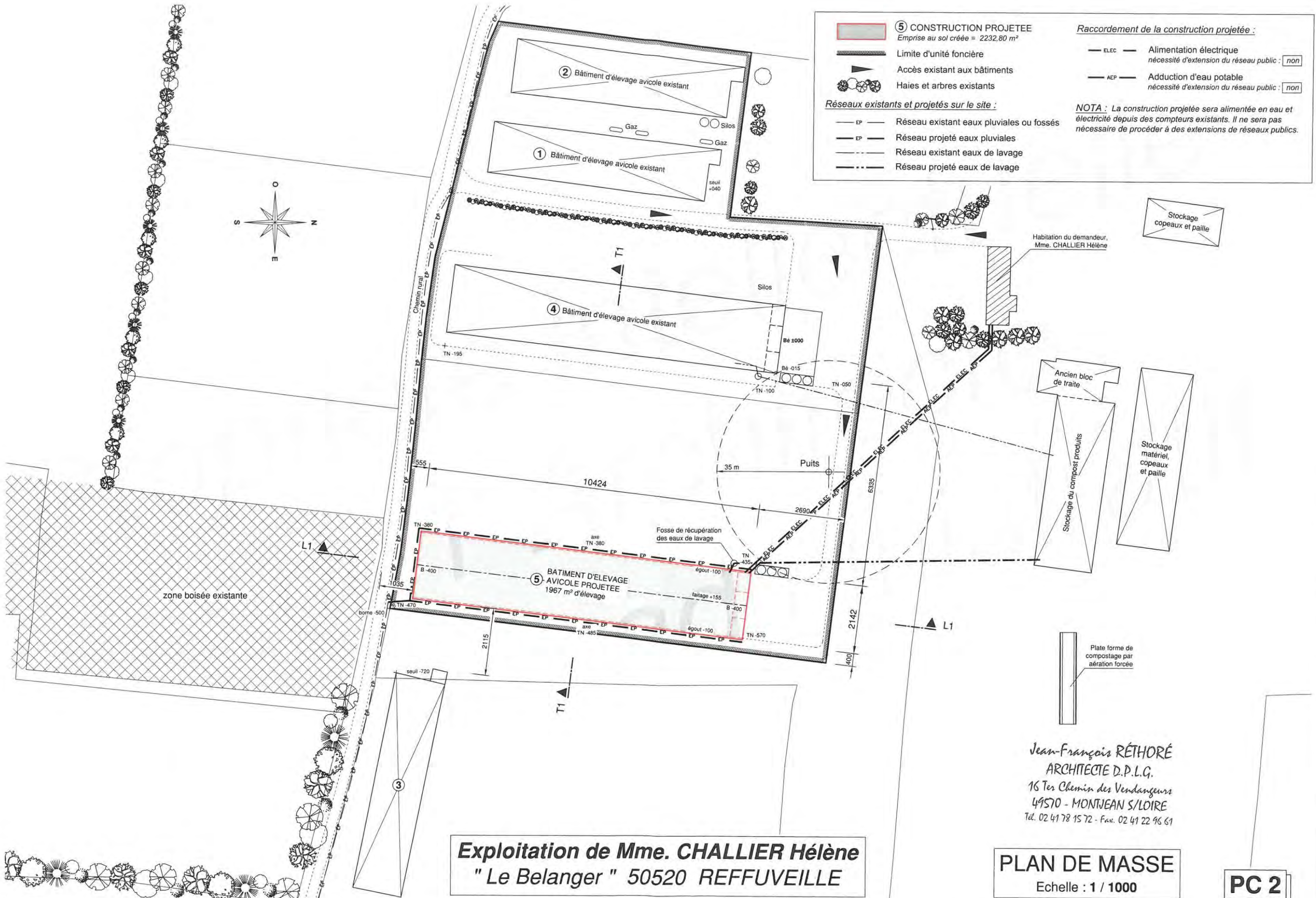
- CONSTRUCTION PROJETEE  
Emprise au sol créée = 2232,80 m<sup>2</sup>
- Habitations des tiers les plus proches
- Limite de l'unité foncière

**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**  
Commune de **REFFUVEILLE**  
Section **ZK** - échelle 1 / 2500

Jean-François RÉTHORÉ  
ARCHITECTE D.P.L.G.  
16 Ter Chemin des Vendangeurs  
49570 - MONTJEAN S/LOIRE  
Tél. 02 41 78 15 72 - Fax. 02 41 22 96 61

**PC 2**  
établis par : MC

Les présents plans avant-projet sommaire sont exclusivement destinés à la consultation des dossiers administratifs (démarche de permis de construire, consultations obligatoires...) et ne peuvent pas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les côtes indiquées sont données à titre indicatif. Des plans d'exécution devront être établis et fournis par les entreprises en tenant compte des différentes études particulières à réaliser (étude de sols, maçonnerie, charpente...)



**5 CONSTRUCTION PROJETEE**  
Emprise au sol créée = 2232,80 m<sup>2</sup>

— — — — — Limite d'unité foncière  
 ▲ — — — — — Accès existant aux bâtiments  
 ● — — — — — Haies et arbres existants

**Réseaux existants et projetés sur le site :**

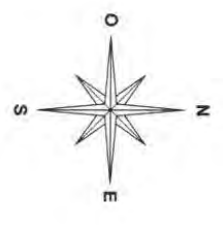
— EP — Réseau existant eaux pluviales ou fossés  
 — EP — Réseau projeté eaux pluviales  
 - - - - - Réseau existant eaux de lavage  
 - - - - - Réseau projeté eaux de lavage

**Raccordement de la construction projetée :**

— ELEC — Alimentation électrique  
nécessité d'extension du réseau public :  non

— AEP — Adduction d'eau potable  
nécessité d'extension du réseau public :  non

**NOTA :** La construction projetée sera alimentée en eau et électricité depuis des compteurs existants. Il ne sera pas nécessaire de procéder à des extensions de réseaux publics.



**Exploitation de Mme. CHALLIER Hélène**  
**" Le Belanger " 50520 REFFUVEILLE**

Jean-François RÉTHORÉ  
 ARCHITECTE D.P.L.G.  
 16 Ter Chemin des Vendangeurs  
 49570 - MONTJEAN S/LOIRE  
 Tél. 02 41 78 15 72 - Fax. 02 41 22 96 61

**PLAN DE MASSE**  
 Echelle : 1 / 1000

**PC 2**  
 établis par : MC

Les présents plans avant-projet sommaire sont exclusivement destinés à la constitution des dossiers administratifs (demande de permis de construire, installations classées, etc.) et ne peuvent pas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les côtes indiquées sont données à titre indicatif. Des plans d'exécution devront être établis et fournis par les entreprises en tenant compte des différentes études particulières à réaliser (étude de sols, maçonnerie, charpente...)

POSITION DE L'OBSERVATEUR

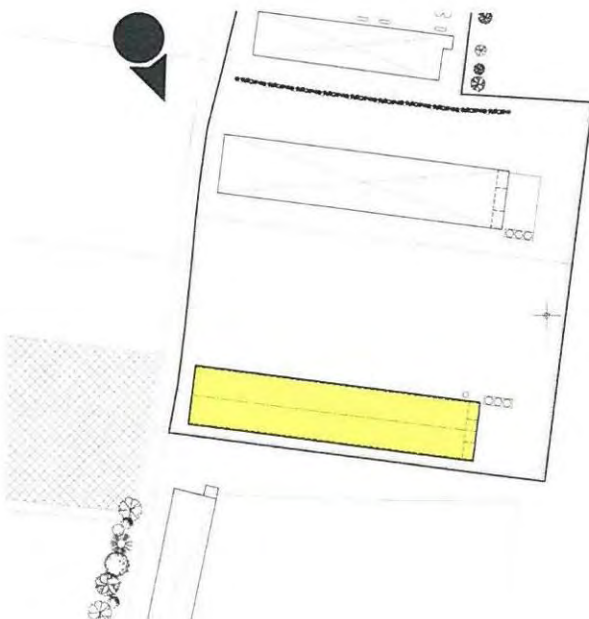


PHOTO DU SITE AVANT TRAVAUX



INSERTION DE L'OUVRAGE DANS LE PAYSAGE, IMPACT VISUEL

Jean-François RÉTHORÉ  
ARCHITECTE D.P.L.G.  
16 Ter Chemin des Vendangeurs  
49570 - MONTJEAN S/LOIRE  
Tél. 02 41 78 15 72 - Fax. 02 41 22 96 61



VUE EN PERSPECTIVE, SIMULATION APRES TRAVAUX

1



2



3



4



5

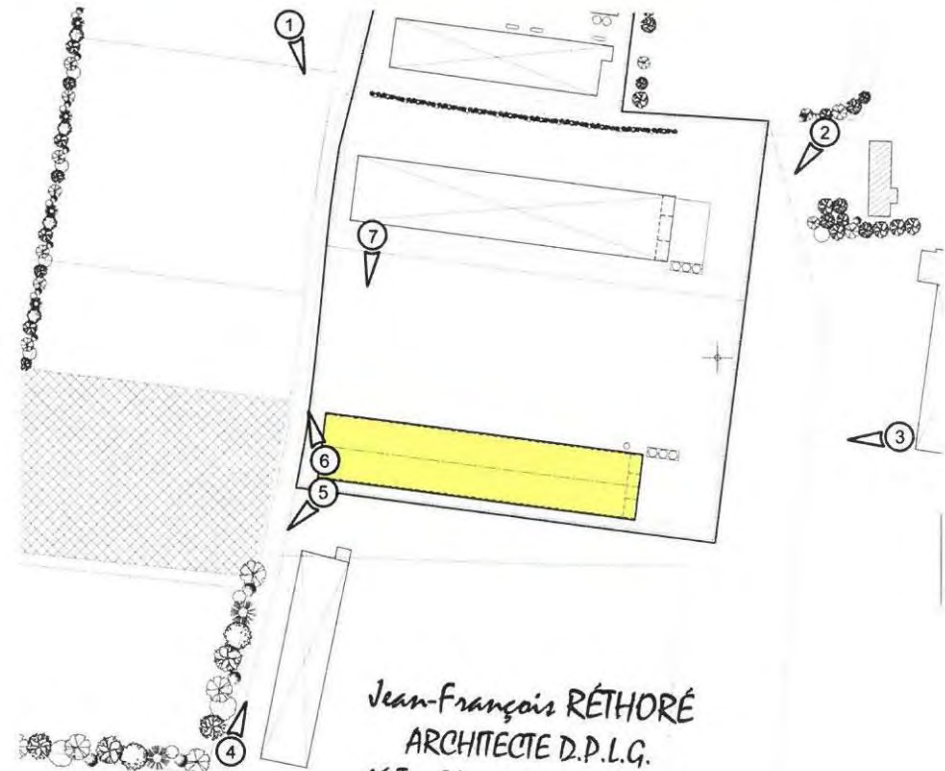


PHOTOGRAPHIES DU SITE  
DANS L'ETAT ACTUEL

6



7



Jean-François RÉTHORÉ  
ARCHITECTE D.P.L.G.  
16 Ter Chemin des Vendangeurs  
49570 - MONTJEAN S/LOIRE  
Tél. 02 41 78 15 72 - Fax. 02 41 22 96 61

PC 7 & 8

### 1.3. APPORTS DES ELEMENTS ORGANIQUES APRES PROJET

---

Après projet, Mesdames CHALLIER pourront réaliser l'élevage de poulets et l'élevage de dindes dans 4 bâtiments sur 5. Un bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> sera toujours utilisé pour l'élevage de dindes. Les apports organiques réalisés après projet seront les suivants :

Après projet : production de 4 lots de poulets et 1 lot de dindes dans 4 bâtiments et 1 bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> avec 2,8 lots de dindes

Dans cette hypothèse, la production sera de 540 000 poulets et 70 400 dindes par an.

En fonction des normes CORPEN, les apports seront les suivants :

cheptel	Effectif	Apports par unité (kg) et par animal			Apports totaux (Kg)		
		N	P2O5	K2O	N	P2O5	K2O
Poulets standards	540000	0,028	0,015	0,03	15120	8100	16200
Dindes medium	70400	0,237	0,23	0,242	16684,8	16192	17036,8
TOTAL					31805	24292	33237

Dans tous les cas, les composts issus des fumiers de volailles seront repris par une société commerciale ou par des exploitations céréalières.

### 1.4 GESTION DES NUISANCES ET DISPOSITIONS EN CAS DE SINISTRE

---

#### Gestion du compost et des déchets

---

Le compost produit est commercialisé sous une des normes AFNOR NFU 44-051.

L'installation ne produira pas d'autres déchets.

#### Besoins en eau

---

Le rajout des eaux de lavage provenant du lavage des bâtiments d'élevage permet d'obtenir un taux d'humidité optimal. Dans ces conditions, Mesdames CHALLIER n'effectuent pas d'ajout d'eau.

Les consommations en eau liées à l'élevage avicole sont enregistrées quotidiennement. Aujourd'hui, la consommation correspond à 5 500 m<sup>3</sup> pour l'abreuvement des animaux et le lavage des bâtiments.

Les projets d'extension vont conduire à une augmentation d'environ + 40 % soit une consommation d'environ 9 000 m<sup>3</sup> après projet.

#### Protection des eaux

---

Le compostage des fumiers de volailles s'effectue dans des unités VALID couvertes par des bâches supprimant tout contact avec les eaux pluviales.

Les seuls effluents produits sur la plate-forme seront les jus s'écoulant des fumiers en attente de traitement ou en cours de fermentation. Ces jus sont récupérés et renvoyés sur les andains à composter.

Après compostage, le compost est stocké à l'abri dans l'ancienne stabulation des vaches en attente d'exportation. La surface de stockage totalise 550 m<sup>2</sup> et permet un stockage du compost sur une hauteur d'au moins 3 mètres de haut : soit un volume de 1650 m<sup>3</sup>.

La quantité de fumier traité après projet totalisera 1250 T. Après compostage induisant une réduction du volume et du tonnage : la quantité de compost produit après projet sera de 900 T soit l'équivalent de 1700 m<sup>3</sup>/an.

Au final, l'ancienne stabulation des vaches laitières garantira une durée de stockage de près d'un an.

Les eaux pluviales propres issues des toitures et des voiries s'écoulent gravitairement ou s'infiltrent dans les sols. Elles ne tombent pas sur les fumiers entrants, ni sur le compost produit.

## **Odeurs et émissions atmosphériques**

---

Le compostage, lorsqu'il est réalisé dans le cadre des bonnes pratiques évitant la mise en place de fermentation anaérobie, ne génère que peu d'odeurs qui sont émises le plus souvent qu'en début de traitement.

Le choix du compostage avec aération forcée permet également d'éviter l'apparition de mauvaises odeurs en cours de compostage.

De même, après la phase de traitement, le compost finit de mûrir en tas. A ce stade, la seule odeur détectable si l'on se penche sur le tas de compost mûr est une agréable odeur de terreau.

## **Dispositions en cas de sinistre**

---

Comme l'indique l'arrêté d'autorisation, la lutte incendie sera assurée par un plan d'eau situé à 500 mètres du futur bâtiment.

Par ailleurs, des extincteurs sont disposés au niveau de l'atelier et dans le sas de chaque bâtiment d'élevage. Ces extincteurs sont vérifiés annuellement par une société spécialisée.

Les consignes de sécurité sont affichées au niveau des bâtiments d'élevage.

## **2. RESPECT DE LA DIRECTIVE IED ET DES MTD**

Les pages suivantes détaillent les meilleures techniques mises en place pour le projet.

**On notera que Mesdames CHALLIER réalisent déjà de très nombreux enregistrement des pratiques (consommations d'eau, d'électricité, maintenance, gestion du compost...). Ces différents suivis permettent d'améliorer en continu les pratiques (ex : intervention rapide en cas d'augmentation anormale de la consommation en eau pour vérifier l'existence de fuite) et de planifier les améliorations techniques.**

**La page suivante détaille les différents suivis, planification, registre qui sont mis en place sur le site d'élevage.**



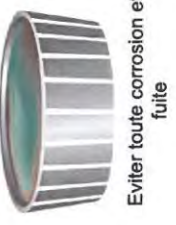
**Systèmes de management environnemental (SME)**

Afin d'améliorer les performances environnementales globales des installations d'élevage, la MTD consiste à mettre en place et à appliquer un système de management environnemental (SME) présentant toutes les caractéristiques suivantes:

**Critère de conformité :** la mise en œuvre d'une technique est attendue.

MTD 1		Bâtiment	Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
<p>1. engagement de la direction, y compris à son plus haut niveau;</p> <p>2. définition, par la direction, d'une politique environnementale intégrant le principe d'amélioration continue des performances environnementales de l'installation;</p> <p>3. planification et mise en place des procédures nécessaires, fixation d'objectifs et de cibles, planification financière et investissement;</p> <p>4. mise en œuvre des procédures, prenant particulièrement en considération les aspects suivants: a) organisation et responsabilité; b) formation, sensibilisation et compétence; c) communication; d) participation du personnel; e) documentation; f) contrôle efficace des procédés; g) programmes de maintenance; h) préparation et réaction aux situations d'urgence; i) respect de la législation sur l'environnement;</p> <p>5. contrôle des performances et prise de mesures correctives, les aspects suivants étant plus particulièrement pris en considération: a) surveillance et mesurage (voir également le rapport de référence du JRC relatif à la surveillance des émissions des installations relevant de la directive sur les émissions industrielles — ROM); b) mesures correctives et préventives; c) tenue de registres; d) audit interne ou externe indépendant (si possible) pour déterminer si le SME respecte les modalités prévues et a été correctement mis en œuvre et tenu à jour;</p> <p>6. revue du SME et de sa pertinence, de son adéquation et de son efficacité, par la direction;</p> <p>7. suivi de la mise au point de technologies plus propres;</p> <p>8. prise en compte de l'impact sur l'environnement de la mise à l'arrêt définitif d'une installation dès le stade de sa conception et pendant toute la durée de son exploitation;</p> <p>9. réalisation régulière d'une analyse comparative des performances, par secteur (document de référence sectoriel EMAS, par exemple). En ce qui concerne spécifiquement le secteur de l'élevage intensif de volailles ou de porcs, la MTD consiste également à incorporer les éléments suivants dans le SME:</p> <p>10. mise en œuvre d'un plan de gestion du bruit (voir MTD 9);</p> <p>11. mise en œuvre d'un plan de gestion des odeurs (voir MTD 12).</p>	<p>O <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>Tout le site d'élevage</p>		<p>Mise en place d'un plan d'actions pour améliorer les performances de l'installation.</p> <p>Enregistrement des différentes performances et consommations de l'élevage.</p> <p>Programme de maintenance établi. Programme de formation.</p> <p>Surveillance des émissions avec annuellement un retour sur l'année passée et mise en place de mesures correctives si nécessaire.</p> <p>Analyse régulière de l'installation et des voies de progrès possible sur le plan technique, humain, environnemental, administratif et économique. Voir synthèse des actions à la page suivante.</p>

# PROGRAMME DE REPARATION ET D'ENTRETIEN



Eviter toute corrosion et fuite

Garantir le bon fonctionnement des structures et des équipements ainsi que la propreté des installations

## PLANIFICATION DES ACTIVITES



Retrait des animaux, des déchets....



Livraison du matériel



Identifier gaspillage et fuites

## TENUE DES REGISTRES

Eau, électricité, achats (aliments, animaux...)



Savoir intervenir vite en cas d'incident ou de fuites imprévues



Liste des numéros utiles : services d'urgence, organismes de régulation, analystes du secteur de l'eau...

## PROCEDURES D'URGENCE



Liste des équipements disponibles (pare-écume...)



Réviser ces procédures....et les améliorer !



Plan de l'exploitation (localisation des systèmes de drainage et sources d'eau)



Plan d'action pour incendies, fuites ou écoulements de la fosse, ruissellements etc.

Nettoyage et contrôle pour fonctionnement optimal

Sécher et nettoyer les installations (Propreté + diminution des émissions)

Vérifier le fonctionnement de l'isolation, des ventilateurs, des volets, des capteurs de températures etc. pour éviter la panne

Actualiser ses connaissances Les partager avec le reste du personnel

## FORMATION



## PLANIFICATION DE L'EPANDAGE

2- Suivi des conditions climatiques



4- Choix d'une dose à épandre

5- Vérification des machines



3- Prise en compte des cours d'eau, des haies, des voisins...



7- Détecter tout signe d'écoulement



8- Garantir la circulation de l'information en cas de problèmes

## Organisation

<b>MTD 2. Afin d'éviter ou de réduire les effets sur l'environnement et d'améliorer les performances globales, la MTD consiste à appliquer toutes les techniques suivantes.</b>		
<i>Condition de conformité : l'application de l'ensemble des techniques est attendue.</i>		
MTD 2	Aide à la compréhension des techniques	Pièces justificatives
<p>Localisation appropriée de l'unité/l'installation d'élevage et bonne répartition spatiale des activités, afin de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— réduire les transports d'animaux et de matières (y compris les effluents d'élevage);</li> <li>— maintenir une distance adéquate par rapport aux zones sensibles nécessitant une protection;</li> <li>— tenir compte des conditions climatiques existantes (par exemple, vent et précipitations);</li> <li>— prendre en considération la capacité d'extension ultérieure de l'installation d'élevage;</li> <li>— éviter la contamination de l'eau.</li> </ul> <p><i>N'est pas nécessairement applicable d'une manière générale aux unités/installations d'élevage existantes.</i></p>	x	Site d'élevage facilement accessible par la route communale qui jouxte les installations.
<p>Éduquer et former le personnel, en particulier dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— réglementation applicable, élevage, santé et bien-être des animaux, gestion des effluents d'élevage, sécurité des travailleurs;</li> <li>— transport et épandage des effluents d'élevage;</li> <li>— planification des activités;</li> <li>— planification d'urgence et gestion;</li> <li>— réparation et entretien des équipements</li> </ul>	x	Abonnement à des revues spécifiques en aviculture (ex : Réussir AVI et technique avicole). Participation aux réunions techniques et réglementaires. Planification des différentes activités afférentes à l'élevage.
<p>Élaborer un plan d'urgence pour faire face aux émissions et incidents imprévus tels que la pollution de masses d'eau. Il peut notamment s'agir: — d'un plan de l'installation d'élevage indiquant les systèmes de drainage et les sources d'eau/effluents; — de plans d'action pour pouvoir réagir à certains événements potentiels (par exemple en cas d'incendie, de fuite ou d'effondrement des fosses à lisier, de ruissellement non maîtrisé à partir des tas d'effluents d'élevage, de déversements d'huile); — des équipements disponibles pour faire face à un incident de pollution (par exemple, équipement pour colmater les drains, construire des fossés de retenue, des pare-écume pour les déversements d'huile).</p>	x	Cuves à fioul mise sous rétention. Compost stocké dans un bâtiment couvert.
<p>Contrôle, réparation et entretien réguliers des structures et des équipements tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les fosses à lisier pour détecter tout signe de dégradation, de détérioration ou de fuite;</li> <li>— les pompes à lisier, les mélangeurs, les séparateurs, les dispositifs d'irrigation;</li> <li>— les systèmes de distribution d'eau et d'aliments;</li> <li>— le système de ventilation et les sondes de température;</li> <li>— les silos et le matériel de transport (par exemple, vannes, tubes);</li> <li>— les systèmes de traitement d'air (par inspection régulière, par exemple). Peut comprendre la propreté de l'installation d'élevage et la lutte contre les nuisibles.</li> </ul>	x	Factures des différents intervenants pour la maintenance et la réparation des équipements. Vérification « en routine » réalisée chaque semaine + Vérification en fin de chaque bande + facture réparation
<p>Entreposer les cadavres d'animaux de manière à prévenir ou à réduire les émissions.</p>	x	Bac équarrissage et congélateur (300 litres).

<b>Réduction de l'azote excrété.</b>				
Afin de réduire l'azote total excrété et, par conséquent, les émissions d'ammoniac, tout en répondant aux besoins nutritionnels des animaux, la MTD consiste à recourir à une alimentation et à une stratégie nutritionnelle faisant appel à une ou plusieurs des techniques ci-dessous.				
<b>Condition de conformité</b> : respect des niveaux de performance environnementale associés aux MTD indiqués dans le tableau 9 (indépendamment des techniques mises en place)				
MTD 3		Stade	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Réduire la teneur en protéines brutes par un régime alimentaire équilibré en azote, tenant compte des besoins énergétiques et des acides aminés digestibles.	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Apports d'aliment adapté à chaque stade physiologique. Aliment démarrage, croissance et finition.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Alimentation multiphase au moyen d'aliments adaptés aux besoins spécifiques de la période de production.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Fiche aviculture alimentation du guide bpe	2
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c) Ajout de quantités limitées d'acides aminés essentiels à un régime alimentaire pauvre en protéines brutes. <i>L'applicabilité peut être limitée lorsque les aliments à faible teneur en protéines ne sont pas économiquement accessibles. Les acides aminés de synthèse ne sont pas utilisables pour la production animale biologique.</i>	O	<input type="checkbox"/>	Fiche Aviculture alimentation du guide bpe	2
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
d) Utilisation d'additifs autorisés pour l'alimentation animale qui réduisent l'azote total excrété.	O	<input type="checkbox"/>	Fiche Aviculture alimentation du guide bpe	2
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) : Aucune à ce stade</b>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				

- **Excrétion azotée**

Selon la méthode de détermination des valeurs d'azote et de phosphore, joindre le fichier de calcul ou remplir ou joindre les résultats des analyses au dossier.  
Reportez les valeurs dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : quantité d'azote excrété par emplacement par an.

Espèce	Performance associée aux MTD (azote total excrété en kg de N/emplacement/an) <sup>1</sup>	Valeurs de l'installation
Poulet de chair	≤ 0,6	<b>V2 = V3 = 0,34 ; V4 = V5 = 0,49</b>
Dinde	≤ 2,3	<b>V1 = 1,123 ; V2 = V3 = 0,401 ; V4 = V5 = 0,409</b>

Ce calcul sera réalisé chaque année en fonction des données zootechniques de l'élevage.

<sup>1</sup> Les niveaux d'excrétion peuvent ne pas être applicables en production animale biologique.

- **Excrétion du phosphore**

Selon la méthode de détermination des valeurs d'azote et de phosphore, voir le fichier de calcul joint à la fin de cette annexe.

Ce calcul sera réalisé chaque année en fonction des données zootechniques de l'élevage.

<b>Réduction du phosphore total excrété</b>					
Afin de réduire le phosphore total excrété tout en répondant aux besoins nutritionnels des animaux, la MTD consiste à recourir à une alimentation et à une stratégie nutritionnelle faisant appel à une ou plusieurs des techniques ci-dessous					
<b>Condition de conformité</b> : respect des niveaux de performance environnementale associés aux MTD indiqués dans le tableau 18 (indépendamment des techniques mises en place)					
MTD 4	Stade		Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation	
a) Avez-vous mis en place une alimentation adaptée aux stades de croissance / aux besoins de vos animaux (alimentation multiphase) ?	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Fiche aviculture alimentation du guide bpe	2	Apports d'aliment adapté à chaque stade physiologique.
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
b) Utilisez-vous des additifs alimentaires spécifiques permettant une réduction du phosphore excrété ? <i>La phytase peut ne pas être applicable en cas de production animale biologique.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Fiche aviculture alimentation du guide bpe	2	Systématique en volailles (ajout de phytase).
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
c) Est-ce qu'une partie du phosphore alimentaire est remplacée par des phosphates inorganiques hautement digestibles ? <i>Applicable d'une manière générale, dans les limites des contraintes liées à la disponibilité de phosphates inorganiques très digestibles.</i>	O	<input type="checkbox"/>	Fiche aviculture alimentation du guide bpe	2	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>					
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) :</b> <b>Aucune à ce stade</b>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>					

Tableau 2 : quantité de phosphore excrété par emplacement par an.

Espèce	Performance associée aux MTD phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an) <sup>2</sup>	Valeurs de l'installation
Poulet de chair	0.05 – 0.25	V2 = V3 = 0,24 ; V4 = V5 = 0,25
Dinde	0.15 - 1	V1=0,616 ; V2 = V3 = 0,22 ; V4 = V5 = 1

<sup>2</sup> Les niveaux d'excrétion peuvent ne pas être applicables en production animale biologique.

### Gestion de l'eau, de l'énergie et des eaux souillées

<b>Utilisation efficace de l'eau.</b>				
Afin d'utiliser l'eau de façon rationnelle, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.				
<b>Condition de conformité : Le choix d'une combinaison de techniques est attendu dans les propositions ci-dessous.</b>				
MTD 5		Bâtiment	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Tenir un registre de la consommation d'eau.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Compteur d'eau dans les bâtiments	Compteur d'eau (type Avitouch) qui permet l'enregistrement des consommations d'eau. Vérification journalière pour voir le bon comportement des animaux.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Détecter et réparer les fuites d'eau.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les bâtiments	Vérification journalière avec visite des bâtiments et vérification approfondie entre chaque bande.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c) Utiliser des dispositifs de nettoyage à haute pression pour le nettoyage des hébergements et des équipements.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les bâtiments	Utilisation d'un karcher pour lavage des bâtiments et des équipements.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
d) Choisir des équipements appropriés (par exemple, abreuvoirs à tétine, abreuvoirs siphoniques, bacs à eau), spécifiquement adaptés à la catégorie animale considérée et garantissant l'accès à l'eau (ad libitum).	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les bâtiments	Matériel d'abreuvement adapté et permettant un accès à volonté et aisé pour les volailles.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
a) Vérifier et, si nécessaire, adapter régulièrement le réglage de l'équipement de distribution d'eau.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les bâtiments.	Matériel d'abreuvement adapté et vérification journalière du bon réglage des équipements de distribution d'eau
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Réutiliser les eaux pluviales non polluées pour le nettoyage. <i>Peut ne pas être applicable dans les bâtiments existants pour des raisons de coût. L'applicabilité peut être limitée pour des raisons de biosécurité.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		

<b>Gestion des eaux souillées</b>				
Afin de réduire la production d'eaux résiduelles, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.				
<b>Condition de conformité : Une combinaison de techniques doit être mise en œuvre.</b>				
MTD 6			Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Maintenir les surfaces souillées de la cour aussi réduites que possible.	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Le site d'élevage est maintenu en bon état de propreté. Les surfaces souillées sont limitées et
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		

				font l'objet d'un nettoyage rapide.
b) Limiter le plus possible l'utilisation d'eau.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour limiter l'utilisation d'eau, l'éleveur utilise un matériel de nettoyage haute pression de type Karscher.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c) Séparer les eaux de pluie non contaminées des flux d'eaux résiduaires nécessitant un traitement. <i>Peut ne pas être applicable aux installations existantes.</i>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fosses de récupération des eaux de lavages pour les bâtiments avec sols bétonnés). Séparation du réseau eaux pluviales par le biais de gouttières et fossés drainants, du réseau d'eaux usées. Ces dernières sont récupérées en fosse.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		

### Réduction des émissions d'eaux souillées

Afin de réduire les rejets d'eaux résiduaires dans l'eau, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques ci-dessous.

**Condition de conformité :** le choix d'une technique au minimum est attendu dans les propositions ci-dessous.

MTD 7			Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Évacuer les eaux résiduaires dans un conteneur réservé à cet effet ou dans une fosse à lisier.	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur sol béton, les bâtiments disposent d'un stockage pour les eaux de lavage. Pour les bâtiments d'élevage en terre battue, le lavage du bâtiment s'effectue sur litière.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Traiter les eaux résiduaires.	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c) Épandage des eaux résiduaires, par exemple au moyen d'un système d'irrigation tel qu'un dispositif d'aspersion, un pulvérisateur va-et-vient, une tonne à lisier, un injecteur ombilical. <i>L'applicabilité peut être limitée par la faible disponibilité de terrains appropriés attenants à l'installation d'élevage. Applicable uniquement aux eaux résiduaires dont le faible niveau de contamination est établi.</i>	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation des eaux de lavage pour le compostage.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		

*Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.*

**Economie d'énergie/utilisation efficace de l'énergie.**

Afin d'utiliser rationnellement l'énergie dans une installation d'élevage, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.

**Condition de conformité :** Le choix d'une combinaison de techniques au minimum est attendu dans les propositions ci-dessus.

MTD 8		Bâtiment	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Systèmes de chauffage/refroidissement et de ventilation à haute efficacité. <i>Peut ne pas être applicable aux installations existantes</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment B4 et B5		Bâtiments BEBC B4 et B5.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Optimisation des systèmes de chauffage/refroidissement et de ventilation ainsi que de leur gestion, en particulier en cas d'utilisation de systèmes d'épuration de l'air.	O		« Fiche aviculture n° 10 énergie »	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c) Isolation des murs, sols et/ou plafonds des bâtiments d'hébergement. <i>Peut ne pas être applicable aux installations fonctionnant en ventilation naturelle et aux installations existantes pour des raisons structurelles.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/> Tous les bâtiments	« Fiche aviculture 13 : isolation »	Bâtiments existants et projet avec mousse de polyuréthane.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
d) Utilisez-vous un éclairage basse consommation ?	O	<input checked="" type="checkbox"/> Tous les bâtiments	« Fiche aviculture : n°14 éclairage »	Utilisation d'éclairage LED ou type agrilight
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
e) Utilisez-vous un échangeur de chaleur (air-air/air-eau/air-sol) ? <i>Les échangeurs de chaleur air-sol sont uniquement applicables lorsque l'installation dispose de suffisamment d'espace pour leur mise en place.</i>	O	<input type="checkbox"/>	« Fiche aviculture 15 "échangeur de chaleur" »	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
f) Utilisez-vous une pompe à chaleur ? <i>Applicabilité limitée à cause de la surface nécessaire lors de l'utilisation de conduits horizontaux.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
g) Récupérez-vous de la chaleur grâce aux sols recouverts de litière chauffés et refroidis (système combideck) ? <i>L'applicabilité dépend de la possibilité d'installer un réservoir de stockage souterrain fermé pour l'eau de refroidissement.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
h) Mise en oeuvre d'une ventilation statique. <i>Non applicable aux installations équipées d'une ventilation centralisée. Peut ne pas être applicable aux installations de volailles lors de la phase initiale d'élevage sauf dans le cas de la production de canards et dans des conditions climatiques extrêmes.</i>	O			
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		



## Surveillance et gestion des nuisances

### ➤ Bruit et odeurs

<b>Suivi et gestion des nuisances</b>				
<p>Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions sonores, la MTD consiste à établir et mettre en oeuvre, dans le cadre du système de management environnemental (voir MTD 1), un plan de gestion du bruit comprenant les éléments suivants:</p>				
<p><b>Condition de conformité :</b> le choix d'une technique au minimum est attendu dans les propositions ci-dessous</p>				
MTD 9			Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
<p>Assurez-vous la traçabilité (registre) des remarques formulées par le voisinage concernant les éventuelles nuisances (bruits et odeurs) de vos activités en précisant notamment à chaque fois : la date, les noms des tiers, les origines possibles et les suites données des nuisances ?</p> <p>La MTD 9 n'est applicable que dans les cas où une nuisance sonore est probable et/ou a été constatée dans des zones sensibles.</p>	O	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>i. un protocole décrivant les mesures à prendre et le calendrier; ii. un protocole de surveillance du bruit; iii. un protocole des mesures à prendre pour gérer les problèmes de bruit mis en évidence; iv. un programme de réduction du bruit destiné, par exemple, à mettre en évidence la ou les sources de bruit, à surveiller les émissions sonores, à caractériser la contribution des sources et à mettre en oeuvre des mesures de suppression et/ou de réduction du bruit; v. un relevé des problèmes de bruit rencontrés et des mesures prises pour y remédier, ainsi que la diffusion des informations relatives aux problèmes de bruit rencontrés.</p>	<p>Mise en place d'un registre pour enregistrer les remarques formulées par le voisinage sur les problématiques Bruit et odeurs.</p>
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<p><i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i></p>				
<p><b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) : Aucune à ce stade</b></p>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<p><i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en oeuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i></p>				

<b>Prévention et/ou réduction des émissions sonores</b>					
<p>Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions sonores, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques suivantes:</p>					
<p><b>Condition de conformité :</b> Le choix d'une ou plusieurs des techniques suivantes est attendu.</p>					
MTD 10			Bâtiment/Ouvrage	Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
<p>a) Maintenir une distance appropriée entre l'unité/l'installation d'élevage et les zones sensibles.</p>	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les bâtiments		Eloignement des habitations tiers et séparation visuelle.
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
<p>b) Emplacement des équipements. <i>Les niveaux de bruit peuvent être réduits comme suit: i. en augmentant la distance entre l'émetteur et le</i></p>	O	<input checked="" type="checkbox"/>			Accès direct des bâtiments d'élevage par le biais d'un

récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles); ii. en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation; iii. en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage.	N	<input type="checkbox"/>			chemin communal.
	NA	<input type="checkbox"/>			
c) Mesures opérationnelles Il s'agit notamment des mesures suivantes: i. fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux, si possible; ii. utilisation des équipements par du personnel expérimenté; iii. renoncement aux activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible; iv. précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien. v. utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible; vi. limiter le plus possible la taille des zones de plein air raclées afin de réduire le bruit des tracteurs raclés.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Le site reste interdit au public. Le fumier est composté et exporté en dehors de l'exploitation sous la forme d'un produit normalisé.
	N				
	NA	<input type="checkbox"/>			
d) Équipements peu bruyants. Il s'agit notamment des équipements suivants: i. ventilateurs à haute efficacité, lorsque la ventilation statique n'est pas possible ou pas suffisante; ii. pompes et compresseurs; iii. système de nourrissage permettant de réduire le stimulus pré-ingestif (par exemple, trémies d'alimentation, mangeoires automatiques ad libitum, mangeoires compactes).	O	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Les animaux restent en totale claustration. Des chaînes d'alimentation assurent un approvisionnement à volonté aux animaux. (idem pour l'eau).
	N				
	NA	<input type="checkbox"/>			
e) Dispositifs antibruit. il s'agit notamment des dispositifs suivants: i. réducteurs de bruit; ii. isolation antivibrations; iii. confinement des équipements bruyants (par exemple, broyeurs, convoyeurs pneumatiques); iv. insonorisation des bâtiments.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Bâtiment B4 et B5 répondent à la charte BEBC.  Le groupe électrogène est mis dans un caisson insonorisé.
	N				
	NA	<input type="checkbox"/>			
f) Réduction du bruit. Il est possible de limiter la propagation du bruit en intercalant des obstacles entre les émetteurs et les récepteurs.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Les animaux restent en totale claustration.
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA				

## Poussières

Réduction des émissions des poussières				
<b>Condition de conformité :</b> Le choix d'une technique dans les propositions ci-dessous est attendu. A noter qu'une combinaison de techniques est attendue parmi le groupe de propositions a).				
MTD 11		Bâtiment	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Réduction de la production de poussière au sein des bâtiments d'élevage.				
1. Utilisez-vous des <i>matériaux</i> grossiers pour les litières ? <i>Paille longue non applicable dans les « systèmes lisier »</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les poulaillers	Litière à base de copeaux.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
2. Appliquer la litière fraîche par une technique entraînant peu d'émissions de poussières (par exemple, à la main);	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les poulaillers	Ajout de copeaux à la main pendant la durée de l'élevage.
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
3. Distribuez-vous la nourriture à volonté ? mettre en oeuvre l'alimentation ad libitum	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour tous les bâtiments	Chaines d'alimentation automatiques
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
4. Distribution d'un aliment humide, de granulés ou, adjonction de corps gras ou de liant dans le cas d'un aliment sec.	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
5. Avez-vous des équipements de distribution d'aliment avec des séparateurs de poussières ?	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
6. Conception et mise en œuvre d'une ventilation avec de faibles vitesses d'air en bâtiment. <i>L'applicabilité peut être limitée pour des raisons de bien-être animal.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b). Utilisez-vous un des systèmes suivants pour diminuer la concentration en poussière dans les bâtiments ?				
1. Brumisation <i>L'applicabilité peut être limitée pour des raisons de bien-être animal (particulièrement sur certains stades sensibles comme les porcelets et/ou si climats froids et humides). L'applicabilité peut être limitée car la brumisation sur du fumier solide peut générer de fortes émissions ammoniacales.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiments B4 et B5.	Système de brumisation dans les bâtiments d'élevage (appliquée en période estivale).
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
2. Pulvérisation d'huile <i>Uniquement applicable aux bâtiments abritant des volailles de plus de 21 jours. L'applicabilité peut être limitée dans les bâtiments d'élevage de poules pondeuses en raison des risques de contamination des équipements présents dans l'abri.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
3. Ionisation <i>Peut ne pas être applicable aux installations de porcs et de volailles existantes pour des raisons techniques et/ou économiques.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
c). Utilisez-vous un des systèmes de traitement de l'air ci-dessous ?				

1. Piège à eau <i>Uniquement applicable aux installations équipées d'un système de ventilation avec un tunnel.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
2. Filtre sec <i>Uniquement applicable aux installations d'élevage de volailles équipées d'un système de ventilation avec un tunnel.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
3. Laveur à eau <i>Uniquement applicable dans les bâtiments équipés d'une ventilation centralisée.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
4. Laveur acide <i>Uniquement applicable dans les bâtiments équipés d'une ventilation centralisée.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
5. Biolaveur <i>Uniquement applicables dans les bâtiments équipés d'une ventilation centralisée.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
6. Système de lavage combiné à 2 ou 3 étages <i>Uniquement applicables dans les bâtiments équipés d'une ventilation centralisée.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
7. Biofiltre <i>Applicable uniquement dans les installations existantes équipées d'un système de ventilation centralisé. Le biofiltre est uniquement applicable dans des systèmes lisier. La mise en œuvre du biofiltre nécessite un espace conséquent à l'extérieur des bâtiments.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) : Aucune à ce stade</b>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		

### ➤ Odeurs

**MTD 12.** Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les odeurs émanant d'une installation d'élevage, la MTD consiste à établir, mettre en œuvre et réexaminer régulièrement, dans le cadre du système de management environnemental (voir MTD 1), un plan de gestion des odeurs comprenant l'ensemble des éléments suivants:

- i. un protocole décrivant les mesures à prendre et le calendrier;
- ii. un protocole de surveillance des odeurs;
- iii. un protocole des mesures à prendre pour gérer des problèmes d'odeurs mis en évidence;
- iv. un programme de prévention et d'élimination des odeurs destiné à mettre en évidence la ou les sources, à surveiller les émissions d'odeurs (voir MTD 26), à caractériser la contribution des sources et à mettre en œuvre des mesures d'élimination et/ou de réduction des odeurs;
- v. un historique des problèmes d'odeurs rencontrés et des mesures prises pour y remédier, ainsi que la diffusion des informations relatives aux problèmes d'odeurs rencontrés.

*La MTD 12 n'est applicable que dans les cas où une nuisance olfactive est probable et/ou a été constatée dans des zones sensibles.*

⇒ **Aucune nuisance olfactive ou plainte n'a été enregistrée.**

**Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs.**

Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les odeurs et/ou les conséquences des odeurs émanant d'une installation d'élevage, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques suivantes:

**Condition de conformité :** Le choix d'une combinaison de techniques au minimum dans les propositions ci-dessous est attendu.

MTD 13		Bâtiment/ Ouvrage	Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Maintenir une distance appropriée entre l'installation d'élevage/l'unité et les zones sensibles. <i>Généralement non applicable aux installations existantes.</i>	O <input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les installations		Le nouveau bâtiment sera éloigné des tiers à plus de 100 mètres.
	N <input type="checkbox"/>			
	NA			
b) Utilisez-vous un système d'élevage qui met en place au moins un de principes suivants : -garder les animaux et les surfaces propres et sèches -réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...) -retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents -abaisser la vitesse et le flux d'air au-dessus de la surface des effluents -maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière. <i>L'abaissement de la température intérieure peut ne pas être possible pour des raisons de bien-être animal ; Le retrait du lisier par chasse d'eau n'est pas applicable aux bâtiments porcins situés à proximité de zones sensibles. Cf applicabilité pour les bâtiments d'élevage aux BAT n° 30, 31, 32 et 34.</i>	O <input checked="" type="checkbox"/>			Maintien d'une litière sèche par ajout de copeau.
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
c) Optimiser les conditions d'évacuation de l'air des bâtiments d'hébergement par une ou plusieurs des techniques suivantes: — augmentation de la hauteur des sorties d'air (par exemple, sorties d'air au-dessus du niveau du toit, cheminées, évacuation de l'air par le faîtage plutôt que par la partie basse des murs); — augmentation de la vitesse de ventilation de la sortie d'air verticale; — mise en place de barrières extérieures efficaces afin de créer des turbulences dans le flux d'air sortant (par exemple, végétation); — ajout de déflecteurs sur les sorties d'air situées dans la partie basse des murs afin de diriger l'air évacué vers le sol; — dispersion de l'air évacué sur le côté du bâtiment d'hébergement qui est le plus éloigné de la zone sensible; — alignement de l'axe du faîtage d'un bâtiment à ventilation statique perpendiculairement à la direction du vent dominant. <i>L'alignement de l'axe du faîtage n'est pas applicable dans les installations existantes.</i>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
d) Utilisez-vous un des systèmes de traitement de l'air ci-dessous ? 1) Biolaveur 2) Biofiltre 3) Traitement d'épuration d'air à 2-3 étages	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			

Cette technique n'est pas nécessairement applicable d'une manière générale en raison de coûts élevés de mise en oeuvre. Applicable aux unités existantes uniquement en cas d'utilisation d'un système de ventilation centralisé. Le biofiltre n'est applicable qu'aux unités à base de lisier. Il faut disposer d'un espace suffisant à l'extérieur du bâtiment d'hébergement pour accueillir l'appareillage de filtration.	NA	<input type="checkbox"/>			
e) Utilisez une ou plusieurs des techniques suivantes pour le stockage des effluents d'élevage ?					
1) Couverture du lisier ou le fumier pendant le stockage Cf applicabilité de la MTD 16.b pour le lisier et MTD 14.b pour le fumier	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
2) Installation du stockage en tenant compte de la direction générale du vent ou en adoptant des mesures limitant la vitesse du vent au niveau de la zone de stockage.	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
3) Réduisez-vous le brassage du lisier à son minimum ?	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
f) Traitez-vous vos effluents avec au moins une des techniques afin de réduire les émissions d'odeurs lors de l'épandage ?					
1) Aération du lisier Cf applicabilité de la MTD 19.d	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
2) Compostage du fumier solide Cf applicabilité de la MTD 19. F	O	<input checked="" type="checkbox"/>			Compostage de l'ensemble des fumiers produits
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
3) Méthanisation Cf applicabilité de la MTD 19. B	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
g) Utilisez-vous au minimum une des techniques parmi celles proposées ci-après lors de l'épandage ?					
1) Epandeur à pendillards, enfouisseur ou injecteur pour l'épandage du lisier Cf applicabilité de la MTD 21.b, de la MTD 21.c ou de la MTD 21.d	O	<input type="checkbox"/>			Export des fumiers sous la forme d'un compost normalisé.
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
2) Incorporation du fumier le plus rapidement possible Cf applicabilité de la MTD 22	O	<input type="checkbox"/>			Export des fumiers sous la forme d'un compost normalisé.
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			

## Emissions liées au stockage des effluents de l'installation IED

### ➤ Stockage des fumiers/des effluents solides

<b>Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des fumiers/des effluents solides<sup>3</sup>.</b>			
Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac résultant du stockage des effluents d'élevage solides, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques ci-dessous:			
<b>Condition de conformité :</b> Le choix d'une technique au minimum est attendu dans les propositions ci-dessous			
MTD 14			Aide à la compréhension des techniques
Eléments d'appréciation			
a) Lors de la mise en tas des effluents solides, réduire le rapport entre la surface d'émission et le volume du tas d'effluents d'élevage solides.	O <input type="checkbox"/>	N <input checked="" type="checkbox"/>	Stockage du compost dans un bâtiment couvert.
	NA <input type="checkbox"/>		
b) Couvrez-vous le/ les tas de effluents d'élevage solides ? <i>Généralement applicable si les effluents solides sont séchés ou pré-séchés dans le bâtiment d'élevage. Peut ne pas être applicable si ajout fréquent d'effluent sur le tas.</i>	O <input type="checkbox"/>	N <input checked="" type="checkbox"/>	Stockage du compost dans un bâtiment couvert.
	NA <input type="checkbox"/>		
c) Stocker les effluents d'élevage solides dans un hangar.	O <input type="checkbox"/>	N <input checked="" type="checkbox"/>	Stockage du compost dans un bâtiment couvert.
	NA <input type="checkbox"/>		
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>			
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) :</b> -Additifs microbiens en vue de réduire l'émission d'ammoniac au stockage (validation non réalisée à ce stade)	O <input type="checkbox"/>	N <input type="checkbox"/>	
	NA <input type="checkbox"/>		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>			
<i>Les fumiers sont mis en compostage et le compost est ensuite stocké dans un bâtiment couvert (ancienne stabulation)</i>			

**Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des fumiers ou effluents solides.<sup>4</sup>**  
 Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions dans le sol et les rejets dans l'eau résultant du stockage des effluents d'élevage solides, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué:

**Conditions de conformité :** Le choix d'une combinaison de techniques au minimum dans l'ordre de priorité suivant est attendu dans les propositions ci-dessous.

MTD 15		Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Stocker les effluents d'élevage solides séchés dans un hangar.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
b) Utiliser un silo en béton pour le stockage des effluents d'élevage solides.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		Mise en place des fumiers dans une plateforme de compostage.
c) Stocker les effluents d'élevage solides sur une aire imperméable équipée d'un système de drainage et d'un réservoir de collecte des jus d'écoulement.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		Mise en place des fumiers dans une plateforme de compostage avec récupérateur de jus.
d) Choisir une installation de stockage d'une capacité suffisante pour contenir les effluents d'élevage pendant les périodes durant lesquelles l'épandage n'est pas possible.	O <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		Stockage des composts dans un bâtiment pour une durée de près d'un an.
e) Stocker les effluents d'élevage solides en tas au champ, à l'écart des cours d'eau de surface et/ou souterrains susceptibles de recueillir le ruissellement.	O <input type="checkbox"/> N <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>			
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) : Aucune à ce stade</b>	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>			
<b><i>On notera que les fumiers de volailles sont mis en compostage et le compost est stocké dans une ancienne stabulation avant d'être exporté sous la forme d'un produit normalisé.</i></b>			



<b>Réduction des émissions dans l'air lors du stockage du lisier en fosse</b>				
Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac provenant d'une fosse à lisier, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.				
<b>Condition de conformité</b> : Le choix de deux techniques est attendu parmi a), b) ou c).				
Nota : la technique a) nécessite une combinaison d'au moins 2 techniques parmi 1), 2) et 3) pour être considérée comme mise en œuvre. La technique b) nécessite la mise en œuvre d'au moins l'une des 2 techniques 1) ou 2) pour être considérée comme mise en œuvre.				
MTD 16		Ouvrage de stockage	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Conception et gestion appropriées de la fosse à lisier, par une combinaison des techniques suivantes:				
1) réduction du rapport entre la surface d'émission et le volume de la fosse à lisier <i>Peut ne pas être applicable aux ouvrages existants</i> <i>Des fosses excessivement hautes peuvent ne pas être validées pour des raisons de coût et de sécurité</i>	O	<input type="checkbox"/>	Calcul du ratio surface/volume – si ratio inférieur à 1, MTD 16 a1 validée	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
2) réduire la vitesse du vent et les échanges d'air à la surface du lisier en maintenant un plus faible niveau de remplissage de la fosse <i>Peut ne pas être applicable aux ouvrages existants.</i>	O	<input type="checkbox"/>	Validée si le volume de la fosse a été calculé avec une hauteur de garde de 50 cm – uniquement valable pour les fosses non couvertes.	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
3) réduire le plus possible l'agitation du lisier.	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Couvrir la fosse à lisier. À cet effet, il est possible d'utiliser une des techniques suivantes:				
1) Couverture rigide	O	<input type="checkbox"/>	Fiche 3 commune « couverture rigide »	
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
2) Couverture souple <i>Non applicable dans les zones où les conditions climatiques dominantes peuvent compromettre les couvertures souples</i>	O	<input type="checkbox"/>	Fiche 4 commune « couvertures souple et flottante »	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
3) couvertures flottantes, telles que: — balles en plastique; — matériaux légers en vrac; — couvertures souples flottantes; — plaques géométriques en plastique; — couvertures gonflables; — croûte naturelle; — paille.	O	<input type="checkbox"/>	Fiche 4 commune « couvertures souple et flottante »	
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
c) Acidifiez-vous le lisier ?	O	<input type="checkbox"/>		

	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			

*Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.*

**Pas de production de lisier.**

**Réduction des émissions dans l'air lors du stockage du lisier en lagune.**  
 Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac provenant d'une fosse à lisier à berges en terre (lagune), la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.

**Condition de conformité : la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous..**

MTD 17		Ouvrage de stockage	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Réduire le plus possible l'agitation du lisier.	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>		Fiche 2 « commune effluents »	
b) Recouvrir la lagune d'une couverture souple et/ou flottante constituée par exemple de: — feuilles en plastique souples; — matériaux légers en vrac; — croûte naturelle; — paille. <i>Les feuilles en plastique ne sont pas nécessairement applicables aux grandes lagunes en raison de contraintes structurales. La paille et les matériaux légers en vrac ne sont pas nécessairement applicables aux grandes lagunes où l'action du vent empêche de maintenir toute la surface de la lagune couverte. Les matériaux légers en vrac ne sont pas applicables aux lisiers qui croûtent naturellement. L'agitation du lisier lors du brassage, du remplissage et de la vidange peut exclure l'utilisation de certaines matières flottantes qui sont susceptibles d'entraîner une sédimentation et une obstruction des pompes. Le croûtage naturel n'est pas nécessairement applicable dans les régions à climat froid ni au lisier à faible teneur en matière sèche. Le croûtage naturel n'est pas applicable aux fosses dans lesquelles le brassage, le remplissage et/ou le déversement du lisier rendent la croûte naturelle instable.</i>	O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>			

*Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.*

*Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.*

**L'élevage n'est pas concerné par cette MTD : il n'y a pas de production de lisier.**

## Stockage du lisier

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors de la collecte et le pompage du lisier d'une fosse et/ou d'une lagune <sup>5</sup>					
Afin de prévenir les émissions dans le sol et les rejets dans l'eau résultant de la collecte, du transport par conduites et du stockage du lisier en fosse et/ou en lagune, la MTD consiste à appliquer une combinaison des techniques ci-dessous.					
<b>Condition de conformité :</b> Le choix d'une combinaison de techniques au minimum est attendu dans les propositions ci-dessous.					
MTD 18			Ouvrage de stockage	Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Utilisez-vous un ouvrage de stockage résistant aux variations mécaniques, thermiques et chimiques ? ®	O	<input type="checkbox"/>		Fiche « commune effluents » 2	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
b) Choix d'une installation de stockage d'une capacité suffisante pour contenir le lisier pendant les périodes durant lesquelles l'épandage n'est pas possible.	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
c) Construction d'installations et d'équipements étanches pour la collecte et le transfert de lisier (par exemple, puits, canaux, collecteurs, stations de pompage).	O	<input type="checkbox"/>		Fiche « commune effluents » 2	
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
d) Stockage du lisier dans des lagunes dont le fond et les parois sont imperméables, par exemple tapissées d'argile ou d'un revêtement plastique.	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
e) Installation d'un système de détection des fuites consistant, par exemple, en une géomembrane, une couche de drainage et un système de conduits d'évacuation. <i>Uniquement applicable aux nouvelles installations.</i>	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Fiche « commune effluents » 2	
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
f) Vérification de l'intégrité structurale des ouvrages de stockage au moins une fois par an.	O	<input checked="" type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
<p><i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i></p> <p><b>Pas de production de lisier</b></p>					

## Traitement des effluents

<b>Réduction des émissions dans l'eau et l'air, d'azote, de phosphore, d'odeurs et de pathogènes.</b>			
En cas de traitement des effluents d'élevage dans l'installation d'élevage, afin de réduire les émissions d'azote et de phosphore ainsi que les odeurs et les rejets d'agents microbiens pathogènes dans l'air et dans l'eau, et de faciliter le stockage et l'épandage des effluents d'élevage, la MTD consiste à traiter les effluents par une ou plusieurs des techniques ci-dessous.			
<b>Condition de conformité</b> : Le choix d'une technique au minimum est attendu dans les propositions ci-dessous.			
MTD 19		Aide à la compréhension des techniques	Eléments d'appréciation
a) Séparation mécanique du lisier, notamment par: —presse à vis; —décanteur-séparateur centrifuge; — coagulation-floculation; — séparation par tamis; — presse filtrante.	O <input type="checkbox"/>	Fiche 2 « commune effluents »	
	N <input type="checkbox"/>		
	NA <input checked="" type="checkbox"/>		
b) Méthanisez-vous vos effluents ? <i>Peut ne pas être applicable pour des raisons économiques de mise en œuvre.</i>	O <input type="checkbox"/>		
	N <input type="checkbox"/>		
	NA <input checked="" type="checkbox"/>		
c) Utilisez-vous un tunnel externe de séchage des effluents solides ? <i>Uniquement applicables aux effluents solides issus des bâtiments de poules pondeuses. Non applicables aux bâtiments sans tapis de collecte</i>	O <input type="checkbox"/>		
	N <input type="checkbox"/>		
	NA <input checked="" type="checkbox"/>		
d) Réalisez-vous une aération du lisier ? <i>Seulement applicable lorsqu'il est nécessaire de réduire les pathogènes et les odeurs avant épandage. Dans les climats froids, il peut ne pas être possible de maintenir un niveau d'aération suffisant pendant l'hiver.</i>	O <input type="checkbox"/>		
	N <input type="checkbox"/>		
	NA <input checked="" type="checkbox"/>		
e) Traitez-vous votre lisier par nitrification/dénitrification ? <i>Non applicable aux nouvelles exploitations. Seulement applicable aux exploitations existantes quand la réduction de l'azote est nécessaire par manque de surface disponible pour l'épandage.</i>	O <input type="checkbox"/>		
	N <input type="checkbox"/>		
	NA <input checked="" type="checkbox"/>		
f) Compostez-vous vos effluents ? - les andains font l'objet d'au minimum deux retournements ou d'une aération forcée, - la température des andains est supérieure à 55 °C pendant quinze jours ou à 50 °C pendant six semaines. <i>Applicable si fumier/(effluents solides) ne peut pas être transporté pour épandage à un coût raisonnable, si la surface disponible pour l'épandage insuffisante et que la réduction de la quantité d'azote et de phosphore s'impose et si assez d'espace pour formation des andains.</i>	O <input checked="" type="checkbox"/>		Les fumiers sont compostés dans une station type VALID avec aération forcée permettant l'obtention d'un compost normalisé facilement exportable.
	N <input type="checkbox"/>		
	NA <input type="checkbox"/>		

## Epandage

**MTD 20. Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les rejets d'azote, de phosphore et d'agents microbiens pathogènes dans le sol et l'eau qui résultent de l'épandage des effluents d'élevage, la MTD consiste à appliquer toutes les techniques ci-dessous.**

MTD 20		Aide à la compréhension des techniques	Éléments d'appréciation
a) Prenez-vous en compte des aspects suivants pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage ? -type de sol -pente -conditions climatiques -drainage et irrigation du champ, -assolement, -ressources hydriques et eaux protégées	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Les fumiers sont compostés. Les exploitants ont la possibilité de valoriser par épandage les fumiers non compostés ou les composts en fonction des besoins des cultures. Le plan d'épandage a été réalisé en prenant en compte l'étude de sol. Respect du code des bonnes pratiques et du programme d'action en zone vulnérable.
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
b) Maintenir une distance suffisante entre les champs faisant l'objet de l'épandage d'effluents d'élevage (en laissant une bande de terre non traitée) et: 1. les zones où il existe un risque de ruissellement dans un cours d'eau, une source, un forage, etc.; 2. les propriétés voisines (haies comprises).	O	<input type="checkbox"/>	Respect du plan d'épandage et des distances réglementaires Exportation des composts.
	N	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
c) Éviter l'épandage d'effluents d'élevage lorsque le risque de ruissellement est élevé. En particulier, ne pas épandre d'effluents d'élevage lorsque: 1. le champ est inondé, gelé ou couvert de neige; 2.l'état du sol (par exemple, saturation d'eau ou tassement), combiné à la pente du champ et/ou au drainage du terrain, est tel que le risque de ruissellement ou de drainage est élevé; 3. le ruissellement est prévisible du fait des précipitations attendues.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Respect du calendrier d'épandage et du code des bonnes pratiques et pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité....
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
d) Adapter le taux d'épandage des effluents d'élevage en fonction de la teneur en azote et en phosphore des effluents d'élevage et compte tenu des caractéristiques du sol (teneur en nutriments, par exemple), des besoins des cultures saisonnières et des conditions météorologiques ou de l'état du terrain qui sont susceptibles de provoquer un ruissellement.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Un cahier d'épandage est tenu par les exploitants et les apports sont réalisés en fonction des besoins des cultures sans surfertilisation. Dimensionnement du plan d'épandage pour respecter l'équilibre de la fertilisation. L'excédent de compost est exporté en dehors de l'exploitation.
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
e) Synchroniser l'épandage des effluents d'élevage avec la demande en éléments nutritifs des cultures.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Epandage des effluents en respect du calendrier d'épandage et des besoins des cultures.
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
f) Inspecter à intervalles réguliers les champs faisant l'objet d'un épandage à la recherche de signes de ruissellement et prendre les mesures appropriées en cas de besoin.	O	<input checked="" type="checkbox"/>	En cas d'épandage de fumiers ou composts, ceux-ci sont enfouis aussitôt après épandage.
	N	<input type="checkbox"/>	
	NA	<input type="checkbox"/>	
g) Garantir un accès adéquat à l'installation de stockage des effluents d'élevage et veiller à ce que	O	<input checked="" type="checkbox"/>	Composts stockés en bâtiment facilement chargeables.
		<input type="checkbox"/>	

le chargement des effluents puisse se faire efficacement, sans pertes.	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
h) Vérifier que les machines d'épandage des effluents d'élevage sont en état de fonctionnement et réglées sur le taux d'épandage approprié.	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Vérification du matériel au préalable de son utilisation et entretien régulier.
	N	<input type="checkbox"/>		

<b>MTD 21. Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac résultant de l'épandage de lisier, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques ci-dessous.</b>				
<b>MTD 21</b>			<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Eléments d'appréciation</b>
c) Dilution du lisier, suivie de techniques telles qu'une irrigation à basse pression. <i>Non applicable aux cultures destinées à être consommées crues en raison du risque de contamination. Non applicable lorsque le type de sol ne permet pas une infiltration rapide du lisier dilué dans le sol. Non applicable lorsque les cultures ne nécessitent pas d'irrigation. Applicable aux parcelles aisément reliées à l'installation d'élevage par canalisations.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
d) Rampe à pendillards, en appliquant une ou plusieurs des techniques suivantes: 1. tube traîné; 2. sabot traîné. <i>L'applicabilité peut être limitée lorsque la teneur en paille du lisier est trop élevée ou lorsque sa teneur en matière sèche est supérieure à 10 %. Le sabot traîné n'est pas applicable aux cultures arables plantées en rangs serrés.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
e) Injecteur (sillon ouvert). <i>Non applicable sur sols compactés, peu profonds ou caillouteux où il est difficile de réaliser une pénétration uniforme. L'applicabilité peut être limitée lorsque les machines sont susceptibles d'endommager les cultures.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
f) Enfouisseur (sillon fermé). <i>Non applicable sur sols compactés, peu profonds ou caillouteux où il est difficile de réaliser une pénétration uniforme et une fermeture efficace des sillons. Non applicable pendant la croissance des cultures. Non applicable sur les prairies, sauf en cas de conversion en terres arables ou lors du réensemencement.</i>	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
e) Acidification du lisier.	O	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
<b>Pas d'épandage de lisier</b>				

**MTD 22. Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac résultant de l'épandage des effluents d'élevage, la MTD consiste à incorporer les effluents dans le sol dès que possible.**

Description Les effluents d'élevage épandus sur le sol sont incorporés dans celui-ci soit par labour, soit au moyen d'autres équipements agricoles tels que des herbes à dents ou à disques, en fonction du type et de l'état du sol. Les effluents d'élevage sont totalement mélangés avec le sol ou enfouis.

→ Les fumiers de volailles sont compostés pour être exportés en produit normalisés. Les eaux de lavage sont utilisées pour humidifier les fumiers et ainsi faciliter le compostage.

**MTD 23. Afin de réduire les émissions d'ammoniac résultant du processus de production global de l'élevage de volailles, la MTD consiste à estimer ou calculer la réduction globale des émissions d'ammoniac obtenue, sur l'ensemble du processus de production, par l'application des MTD mises en œuvre dans l'installation d'élevage.**

→ L'émission d'ammoniac des systèmes avec litière est fortement dépendante de l'entretien de la surface de la litière. Des ajouts fréquents de copeaux ou paille permettent d'éviter une augmentation du taux d'humidité et donc des émissions d'ammoniac. Cette pratique associée aux différentes MTD mises en place permet de limiter les émissions. Chaque année, les émissions d'ammoniac seront calculées afin de vérifier que les MTD permettent de maintenir un niveau d'émission réduit.

Les tableaux ci-dessous détaillent les émissions en comparaison avec un bâtiment standard.

**SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE L'ÉLEVAGE POSTE PAR POSTE**

	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Batiment	7 038				
Stockage	7 169				
Epandage (sur terres en propre)	-				
Epandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	-				
Epandage (exportation d'effluents normalisés)	7 548				
Parcours	-				
<b>Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)</b>	<b>14 206</b>	<b>306</b>	<b>1 211</b>	<b>5 267</b>	<b>3 936</b>
Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (arrêté du 31 janvier 2008)	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000

**ÉMISSIONS POUR UN ÉLEVAGE STANDARD ÉQUIVALENT (MTD23)**

	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Batiment	7 411				
Stockage	7 533				
Epandage (sur terres en propre)	3 230				
Parcours	-				
<b>Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)</b>	<b>18 175</b>	<b>873</b>	<b>3 633</b>	<b>6 343</b>	<b>4 680</b>

### Stratégies alimentaires pour réduire les rejets de nutriments

Dans ce chapitre, l'objectif est de comparer les MTD (meilleures techniques disponibles définies par le BREF) aux techniques alimentaires mises en œuvre et aux modalités de détermination et de suivi des quantités d'azote et de phosphore excrétés.

<b>Détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétées par catégorie animale</b>				
<b>Condition de conformité :</b> La MTD consiste à surveiller, par une des techniques suivantes et au moins à la fréquence indiquée, l'azote total et le phosphore total excrétés dans les effluents d'élevage. <i>Nota : cette évaluation est à réaliser une fois par an.</i>				
<b>MTD 24</b>			<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Eléments d'appréciation</b>
a) Calcul, au moyen d'un bilan massique de l'azote et du phosphore basé sur la prise alimentaire, la teneur en protéines brutes du régime alimentaire, le phosphore total et les performances des animaux.	O	<input checked="" type="checkbox"/>		Calcul du BSR VOLAILLES
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
b) Estimation des quantités d'azote total et du phosphore total excrétés à partir de l'analyse des effluents.	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input checked="" type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées/Aucune à ce stade) :</b> Utilisation de données forfaitaires pour déterminer les quantités d'azote excrété pour les espèces/catégories figurant dans l'acte ICPE mais non élevées en pratique	O	<input type="checkbox"/>		
	N	<input type="checkbox"/>		
	NA	<input type="checkbox"/>		
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				



## Modes de logement « volailles », évaluation et suivi des émissions d'ammoniac

Les éléments (calculs, Facteurs d'Emissions, mesures) sur lesquels sont basés l'évaluation des émissions de NH3 des bâtiments d'élevage doivent être joints au dossier pour permettre une vérification de la cohérence des résultats par l'inspection.

<b>Méthode utilisée pour la détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère</b>				
<b>Condition de conformité</b> : Le choix d'une technique est attendu parmi les propositions ci-dessous. Nota : Cette évaluation est à réaliser une fois par an.				
<b>MTD 25</b>		<b>Bâtiment</b>	<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Eléments d'appréciation</b>
a) Estimation, au moyen d'un bilan massique basé sur l'excrétion et sur l'azote (ou l'azote ammoniacal) total présent à chaque étape de la gestion des effluents d'élevage	O <input checked="" type="checkbox"/>			<b>Calcul du BRS Volailles et du GERP</b>
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
b) Calcul, par mesure de la concentration d'ammoniac et du débit de renouvellement d'air selon la méthode ISO ou des méthodes spécifiées par les normes nationales ou internationales ou par d'autres méthodes garantissant des données de qualité scientifique équivalente. <i>Uniquement applicable pour le calcul des émissions d'ammoniac émis par les bâtiments d'élevage. Non applicable aux installations équipées d'un système de traitement de l'air (se reporter à la MTD 28) Peut ne pas être applicable pour des raisons économiques.</i>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
c) Estimation à partir des facteurs d'émission.	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées) :</b> <b>Aucune à ce stade</b>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				

Les calculs du BSR et du GERP seront réalisés chaque année.

**MTD 26.** La MTD consiste à surveiller périodiquement les odeurs. *Description* La surveillance des odeurs peut être réalisée en appliquant: — les méthodes prescrites par les normes EN (par exemple, détermination de la concentration des odeurs par olfactométrie dynamique selon la norme EN 13725). — En cas de recours à d'autres méthodes pour lesquelles il n'y a pas de normes EN disponibles (par exemple, mesure ou estimation de l'exposition aux odeurs, estimation de l'impact des odeurs), il convient de se référer aux normes ISO, aux normes nationales ou à d'autres normes internationales garantissant l'obtention de données de qualité scientifique équivalente.

La MTD 26 n'est applicable que dans les cas où une nuisance olfactive est probable et/ou a été constatée dans des zones sensibles.

**MTD 26 : pas de nuisance olfactive constatée. Le fumier de volailles est composté et exporté sous la forme d'un compost normalisé.**

<b>Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage.</b>				
<i>Critère de conformité : la mise en œuvre d'une technique est attendue.</i>				
<b>MTD 27</b>		<b>Bâtiment</b>	<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Éléments d'appréciation</b>
a) Calcul, par mesure de la concentration de poussières et du débit de renouvellement d'air selon les méthodes spécifiées par les normes EN ou par d'autres méthodes (ISO ou normes nationales ou internationales) garantissant des données de qualité scientifique équivalente. (une fois par an) ?	O <input type="checkbox"/>			
	N <input checked="" type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
b) Estimez-vous les émissions de poussières à l'aide de facteurs d'émission une fois par an ?	O <input checked="" type="checkbox"/>	Tous les bâtiments		Déclaration des émissions polluantes via GERP
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<b>Techniques alternatives à la technique x) ou y) (validées°) : Aucune à ce stade</b>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				

<b>Mesure des émissions d'ammoniac ou de poussières au sein des bâtiments d'élevage équipés de systèmes de traitement de l'air.</b>				
<i>Critère de conformité : la mise en œuvre des deux techniques est attendue.</i>				
<b>MTD 28</b>		<b>Bâtiment</b>	<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Éléments d'appréciation</b>
a) Vérifiez-vous les performances du système de traitement de l'air en mesurant les concentrations en ammoniac, les odeurs et ou les poussières à l'aide de méthodes fiables/approuvées (une fois) ? <i>Non applicable si un même équipement a été testé dans des conditions opérationnelles et un mode d'élevage similaires.</i>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
b) Contrôlez-vous quotidiennement le bon fonctionnement du système de traitement de l'air ? <i>(Enregistrement et le suivi des paramètres opérationnels représentatifs du type de laveur utilisé ou en utilisant des alarmes.)</i>	O <input type="checkbox"/>			
	N <input type="checkbox"/>			
	NA <input type="checkbox"/>			
<i>Précisez également si vous employez la ou les techniques alternatives validées au niveau national ci-dessous.</i>				
<i>Si vous ne satisfaites pas le critère de conformité et si vous ne mettez pas en œuvre en contrepartie une ou plusieurs techniques alternatives validées, indiquez quelle(s) mesure(s) vous mettez ou allez mettre en place afin d'être conforme à la MTD.</i>				
<b>L'élevage n'est pas concerné par cette MTD : il n'y a pas de traitement de l'air.</b>				

<b>MTD 29. La MTD consiste à surveiller les paramètres de procédé suivants, au moins une fois par an.</b>			
<b>Condition de conformité : l'application de l'ensemble des techniques est attendue.</b>			
<b>MTD 29</b>		<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Pièces justificatives</b>
Consommation d'eau. <i>Relevé, par exemple au moyen d'appareils de mesure appropriés, ou factures. Il est possible de surveiller séparément les principaux procédés consommateurs d'eau dans les bâtiments d'hébergement (nettoyage, alimentation, etc. Cette surveillance séparée n'est pas nécessairement applicable aux installations d'élevage existantes, en fonction de la configuration du réseau de distribution d'eau...</i>	<b>X</b>		Compteur d'eau et factures. Relevés journaliers.
Consommation d'électricité <i>Relevé, par exemple au moyen d'appareils de mesure appropriés, ou factures. La consommation d'électricité des bâtiments d'hébergement est surveillée séparément de celle des autres unités de l'installation d'élevage. Il est possible de surveiller séparément les principaux procédés consommateurs d'électricité (chauffage, ventilation, éclairage, etc.). Cette surveillance séparée n'est pas nécessairement applicable aux installations d'élevage existantes, en fonction de la configuration du réseau électrique</i>	<b>X</b>		Compteur et factures.
Consommation de combustible <i>Relevé, par exemple au moyen d'appareils de mesure appropriés, ou factures.</i>	<b>X</b>		Factures
Nombre d'animaux entrants et sortants, y compris naissances et décès, le cas échéant. <i>Enregistrement au moyen, par exemple, des registres existants.</i>	<b>X</b>		Bordereau de livraison d'entrée et sortie
Consommation d'aliments. <i>Enregistrement au moyen, par exemple, des factures ou des registres existants.</i>	<b>X</b>		Bordereau de livraison et facture
Production d'effluents d'élevage. <i>Enregistrement au moyen, par exemple, des registres existants.</i>	<b>X</b>		Cahier d'épandage et bordereau d'exportation

<b>Réduction des émissions de NH<sub>3</sub> au bâtiment</b>				
<i>Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac provenant de chaque bâtiment d'hébergement de poulets de chair, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques ci-dessous.</i>				
<b>MTD 32</b>		<b>Bâtiment</b>	<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Eléments d'appréciation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Litière profonde/épaisse et sol solide</b></li> </ul>				
a) Associez-vous un système de ventilation forcée à un mode d'abreuvement qui ne fuit pas /anti-fuites?	<input type="radio"/>	<b>X</b>	Tous les bâtiments	Ventilation dynamique avec une alimentation en eau qui est assurée par des pipettes avec récupérateur ou godets.
	<input type="radio"/>			
	<input type="radio"/>			
b) Utilisez-vous la recirculation de l'air intérieur pour le séchage forcé de la litière ? <i>L'applicabilité aux installations existantes dépend de la hauteur sous plafond. Peut ne pas être applicable dans les climats chauds, dépend de la température intérieure.</i>	<input type="radio"/>			
	<input type="radio"/>	<b>X</b>		
	<input type="radio"/>			

c) Associez-vous un système de ventilation naturelle à un mode d'abreuvement qui ne fuit pas /anti-fuites ? <i>La ventilation naturelle peut ne pas être applicable durant les premiers stades d'élevage et dans des conditions climatiques extrêmes.</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input checked="" type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			
<b>Système de plancher à étage</b>					
d) Est-ce que la litière est collectée sur un tapis et soumise à un séchage forcé ? <i>L'applicabilité aux installations existantes dépend de la hauteur des murs de l'enclos.</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
<b>Système Combideck (placher chauffant associé à de la géothermie)</b>					
e) Est-ce que le sol de votre bâtiment est chauffé et refroidi ? <i>L'applicabilité aux installations existantes dépend de la possibilité d'installer un réservoir de stockage clos enterré pour les eaux circulantes</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
f) Utilisation d'un système d'épuration d'air tel que: 1. laveur d'air à l'acide; 2. système d'épuration d'air double ou triple; 3. biolaveur (ou biofiltre);  <i>Uniquement applicable aux installations existantes en ventilation centralisée. Peut ne pas être applicable aux bâtiments existants à cause des coûts de mise en place.</i>	O	<input type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input checked="" type="checkbox"/>			
	N	<input type="checkbox"/>			
	NA	<input type="checkbox"/>			

➤ **Poulets de chair (Pour les animaux allant jusqu'à un poids final de 2,5 kg)**

*Emissions d'ammoniac par emplacement par an*

NEA-MTD (kg NH <sub>3</sub> /emplacement/an) <sup>6</sup>	Bâtiment projet
≤ 0,08	0,0024

<sup>6</sup>

L'élevage n'est pas concerné par la MTD 33 : pas d'élevage de canards

<b>MTD 34. Afin de réduire les émissions atmosphériques d'ammoniac provenant de chaque bâtiment d'hébergement de dindes, la MTD consiste à appliquer une ou plusieurs des techniques ci-dessous.</b>			
<i>Condition de conformité : l'application d'une ou plusieurs techniques.</i>			
<b>MTD 34</b>		<b>Aide à la compréhension des techniques</b>	<b>Pièces justificatives</b>
a) Ventilation statique ou dynamique avec système d'abreuvement ne fuyant pas (dans le cas d'un sol plein avec litière profonde).	X		Bâtiments existants avec ventilation dynamique. Abreuvement avec pipettes.
Utilisation d'un système d'épuration d'air tel que: 1. laveur d'air à l'acide; 2. système d'épuration d'air à deux ou trois étages; 3. biolaveur.			

**Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs**



Espèce et production	Dinde conventionnelle	
	<b>Références Zootechniques</b>	<b>Données annualisées de l'élevage</b>
Poids final moyen (kg)		11,02
Poids du poussin (kg)		0,06
Gain de poids (kg)		10,96
Poids moyen des morts (kg)		5,51
Mortalité (%)		5,16%
IC		2,292
Aliment ingéré (kg)		25,12
Densité (animaux/m²)		8,00
Nbre de bandes/an		2,80
	<b>Alimentation - Composition alimentaire</b>	<b>Données annualisées de l'élevage</b>
Taux de MAT de l'aliment (%)		19,81
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)		6,15
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)		0,00
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)		0,00
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)		0,00
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)		0,00
<b>Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion</b>	<b>Elément total excrété (kg/animal/lot)</b>	<b>Elément excrété par emplacement et par an (kg/pla ce/an)*</b>
N	0,401	1,123
P2O5	0,220	0,616
K2O	-0,071	-0,198
CaO	-0,184	-0,515
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	-0,001

Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs



Espèce et production	Poulet conventionnel	
<b>Références Zootechniques</b>	<b>Données annualisées de l'élevage</b>	
Poids final moyen (kg)	1,87	
Poids du poussin (kg)	0,04	
Gain de poids (kg)	1,83	
Poids moyen des morts (kg)	0,93	
Mortalité (%)	2,55%	
IC	1,613	
Aliment ingéré (kg)	2,95	
Densité (animaux/m <sup>2</sup> )	22,50	
Nbre de bandes/an	4,00	
<b>Alimentation - Composition alimentaire</b>	<b>Données annualisées de l'élevage</b>	
Taux de MAT de l'aliment (%)	18,58	
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	4,55	
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00	
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00	
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00	
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00	
<b>Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion</b>	<b>Élément total excrété (kg/animal/lot)</b>	<b>Élément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*</b>
N	0,034	0,134
P2O5	0,006	0,024
K2O	-0,013	-0,052
CaO	-0,031	-0,125
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	0,000



**Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs**



Espèce et production	Dinde conventionnelle	
<b>Références Zootechniques</b>	<b>Données annualisées de l'élevage</b>	<b>Données annualisées de l'élevage</b>
Poids final moyen (kg)	11,02	
Poids du poussin (kg)	0,06	
Gain de poids (kg)	10,96	
Poids moyen des morts (kg)	5,51	
Mortalité (%)	5,16%	
IC	2,292	
Aliment ingéré (kg)	25,12	
Densité (animaux/m²)	8,00	
Nbre de bandes/an	1,00	
<b>Alimentation - Composition alimentaire</b>	<b>Données annualisées de l'élevage</b>	<b>Données annualisées de l'élevage</b>
Taux de MAT de l'aliment (%)	19,81	
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	6,15	
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	0,00	
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	0,00	
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	0,00	
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	0,00	
<b>Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) -Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion</b>	<b>Elément total excrété (kg/animal/lot)</b>	<b>Elément excrété par emplacement et par an (kg/pièce/an)*</b>
N	0,401	0,401
P2O5	0,220	0,220
K2O	-0,071	-0,071
CaO	-0,184	-0,184
Cu	0,000	0,000
Zn	0,000	0,000

## RAPPORT DE BASE

En plus des pièces ci-avant relatives au fonctionnement de vos installations, vous devez fournir un état des lieux représentatifs de l'état de pollution du sol et des eaux souterraines au droit de vos installations soumises à la rubrique 3660 et de leurs installations connexes. Le document à fournir s'intitule « rapport de base » sauf à justifier que celui-ci n'est pas nécessaire en répondant aux questions suivantes.

Répondez aux questions ci-dessous pour savoir si vous êtes soumis ou pas à l'obligation de fournir un rapport de base.

	Oui	Non
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	<input type="checkbox"/>	X
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	<input type="checkbox"/>	X
Est-ce que vous utilisez des détergents qui ne sont pas biodégradables (se référer au point 12 des FDS des produits concernés) ?	<input type="checkbox"/>	X
Est-ce que les détergents peuvent être utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	<input type="checkbox"/>	X

**Si vous avez répondu non aux 4 questions ci-avant, vous n'êtes pas soumis à la rédaction du rapport de base. Cette partie du document tient lieu dans ce cas de justificatif de non remise du rapport de base.**